



MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'OCEAN
DIRECTION GENERALE

Kribi, le 28 AVR 2026

DECISION N° 37/D/MEAO/DG/Bhc/2026

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert
N°001/AONO/MEAO/DG/CIPM/2026 du 23/02/2026, pour la Fourniture et installation
de 134 lampadaires solaires pour l'éclairage public dans certaines localités du
Département de l'Océan « En procédure d'urgence »

Le Directeur Général

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N° 99/195 du 10 septembre 1999 portant création de la MEAO ;

Vu le Décret N° 289/2000 du 13 octobre 2000 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la MEAO ;

Vu la résolution n° 10 du Conseil d'Administration du 28 juin 2024 portant désignation du Directeur Général par intérim

Vu le décret n° 2019/3187/PM /du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant les dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018, portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics en ses articles 44 et 45 ;

Vu la circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026;

Vu la Décision n°001/D/MEAO/DG/Bhc/2026 du 20 janvier 2026 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la MEAO ;

Vu le Budget d'investissement de la MEAO pour l'exercice 2026 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/MEAO/DG/CIPM/2026 du 23 février 2026, pour la fourniture et installation de 134 lampadaires solaires pour l'éclairage public dans certaines localités du Département de l'Océan « En procédure d'urgence » ;

Vu le rapport de la Sous-Commission d'analyse ;

Vu la lettre n°07/L/MEAO/CIPM/bhc du 22 avril 2026 relative à la proposition d'attribution ;

Vu la lettre n°065/L/MEAO/DG/2026 du 28 avril 2026 relative à l'annulation à la proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er} : le marché public objet de l'Appel d'Offres National Ouvert sus-cité est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit :

N°	Projet	Adjudicataire	Montant TTC FCFA	Délai	Financement
1	Pour la fourniture et installation de 134 lampadaires solaires pour l'éclairage public dans certaines localités du Département de l'Océan « En procédure d'urgence »	STE NW SARL BP 3603 D1a Tél : 6 95 42 47 93 /691 67 28 81	133 994 148	Trois (03) mois	BIP 2026/MEAO

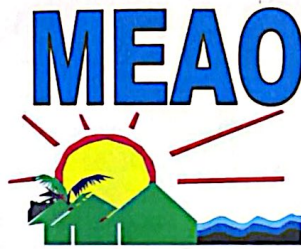
Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- P/CIPM;
- Adjudicataire;
- Archives/chrono.



Siège Social : Kribi B.P. 74 Tél : 00237/ 33 46 15 10 e-Mail : meao@meao.cm



MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'OCEAN

DIRECTION GENERALE

Kribi, le 28 AVR 2026

COMMUNIQUE N°003/C/MEAO/DG du 28 avril 2026
Portant résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°001/AONO/MEAO/DG/CIPM/2026 du 23 février 2026, pour la
fourniture et installation de 134 lampadaires solaires pour l'éclairage
public dans certaines localités du Département de l'Océan
« En procédure d'urgence »

Le Directeur Général par Intérim de la MEAO communique :

a été désigné adjudicataire du marché sus-cité, le soumissionnaire ci-après désigné :

N°	Projet	Adjudicataire	Montant TTC FCFA	Délai	Financement
1	Pour la fourniture et installation de 134 lampadaires solaires pour l'éclairage public dans certaines localités du Département de l'Océan « En procédure d'urgence »	STE NW SARL BP 3603 Dla Tél : 6 95 42 47 93 / 691 67 28 81	133 994 148	Trois (03) mois	BIP 2026/MEAO

- L'Entreprise adjudicataire est par conséquent invitée à prendre attache avec la Direction Générale de la MEAO dès publication du présent communiqué, pour la suite de la procédure et notamment l'établissement du projet de la lettre commande dudit marché.
- Par ailleurs, les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues, sont priés de passer les retirer au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics sous quinzaine faute de quoi elles seront détruites.
- Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.



LE DIRECTEUR GENERAL P.I

Mathieu Louis



MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'OCEAN

DIRECTION GENERALE

N° 065 /L/MEAO/DG/2026

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Président de la Commission
Interne de Passation des Marchés

Réf : V/L n°06/L/MEAO/CIPM/bhc du 20/04/2026

Objet : *Annulation de la proposition d'attribution du projet relatif
A l'Appel d'Offres n° 001/AONO/MEAO/DG/CIPM/2026
du 23 février 2026 .*

Monsieur le Président,

Faisant suite au Procès-Verbal et à la proposition d'attribution suscitée en objet, et à la lecture de votre demande d'authentification des catégorisations des Entreprises concurrentes du 20 avril 2026,

A la lecture de la décision originale du Ministre des Marchés Publics n°0013/D/MINMAP/CCE-BTP du 02 mars 2026 portant publication des résultats d'Avis d'Appel à candidature n° 001, 002, 003 et 04/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises, des sous-secteurs d'activités « Routes », « Bâtiment et Equipement Collectifs » et « Autres Infrastructures » (suite), il m'a été donné de constater ce qui suit :

Dans le sous-secteur « Autres infrastructure »,

- Domaine d'intervention de l'Energie Electrique

❖ Catégorie C

Tableau 1 : Au lieu de :

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	INTEGRITY BUILDERS GROUP SERVICE SARL (M0124164 O5244M)	C	RAS

Tableau 2 : Lire plutôt :

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	GEO SOLUTIONS LIMITED (M120900029630U)	C	RAS

Au vu de ce qui précède et compte tenu des délais de passation qui nous sont impartis, je vous informe que la proposition d'attribution que vous m'avez adressée ne saurait être prise en compte. L'ARMP se chargera de la suite de la procédure.

Je me réserve le droit d'attribuer ce Marché à l'Entreprise NW Sarl qui au vu de votre évaluation était deuxième.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission, l'assurance de ma parfaite considération.

Pièces jointes :

- Copie de l'original de la décision de catégorisation ;
- Fausse décision ;
- Demande d'authentification.

Ampliations :

- MINMAP/YDE/COLEPS
- ARMP
- DDMAP/O
- CIPM
- Archive.

Kribi, le..... **28 AVR 2026**

Le Maître d'Ouvrage



Mathieu Louis
Abouh Nzibi